

Message de John Gordon, président national de l'AFPC

Les deux dernières rondes de négociation avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont permis d'améliorer sensiblement votre convention collective, en plus de marquer une nouvelle approche historique à l'égard de la négociation collective. En 2007, c'était la première fois qu'une entente de principe survenait avant l'expiration de la convention collective en vigueur. Puis, le processus s'est répété en 2010, ce qui a permis de conclure une entente en temps opportun. Cette fois, la ronde de négociation pourrait prendre un peu plus de temps...

Il faut comprendre que lorsqu'on négocie avec l'ARC, on négocie dans l'ombre du Conseil du Trésor. Comme vous le savez, le Conseil du Trésor est résolu à éliminer l'indemnité de départ volontaire au sein du secteur public fédéral. Et cela inclut l'ARC, qui subit de plus en plus de pression pour proposer l'élimination de l'indemnité de départ. Lors de la dernière ronde, les négociations étaient déjà entamées lorsque la proposition a été déposée pour les grandes unités rattachées au Conseil du Trésor; nous savons que cette fois-ci, la menace plane.

Nous sommes confrontés aux mêmes défis et frustrations que les autres groupes qui ont lutté pour négocier des conditions de travail justes et équitables en présence du gouvernement majoritaire de Harper. Nous avons subi des lois régressives, le gel des budgets ministériels et des compressions systématiques aux services publics; ces compressions devraient s'intensifier à la suite du prochain budget fédéral.

Nous devons être engagés, mobilisés et actifs et sur la scène politique si nous voulons préserver nos acquis et améliorer notre convention collective au cours de la présente ronde de négociation. Le Syndicat des employés de l'impôt a toujours été au premier plan de nos campagnes, de notre action politique et de nos stratégies pour lutter contre un gouvernement qui refuse de reconnaître que les services publics de qualité sont une composante essentielle de la reprise économique du Canada. Nous avons besoin de vous : en milieu de travail, dans la rue et auprès des élus.

La présentation des revendications contractuelles est un processus continu qui commence dès l'instant où une nouvelle convention collective est signée. Je vous invite donc à soumettre vos revendications sur les questions qui vous semblent prioritaires pour cette ronde-ci. La conférence nationale sur la négociation aura lieu en mai 2012 et c'est à ce moment-là que vos revendications seront examinées et que des propositions seront rédigées à l'intention de l'employeur.

Si nous voulons obtenir du succès à la table, nous avons besoin de connaître votre point de vue, surtout en ces temps difficiles. Tout comme il importe que vous compreniez ce qui se passe, il nous faut aussi savoir ce que vous voulez.

Ensemble, nous pouvons faire d'importants progrès, tout en préservant les droits durement acquis. Veuillez donc soumettre vos revendications contractuelles afin qu'ensemble, nous puissions conclure une nouvelle convention collective.

En toute solidarité, le président national,

/ (